



Declaration de revenus couple separé

Par **orhand**, le **30/05/2008** à **04:34**

mon mari a quitte le domicile conjugal en mai 2007. nous sommes marie sur le regime de la separation de bien . il a une entreprise. nous n'avons rien fait , nous avons toujours les comptes joints. il y a seulement l'adresse qui change. nous avons 2 enfants en commun. il me demande de faire 3 declarations de revenus? qu'est ce que sa m'incombe? mais droits ? et au niveau de la loi cela veut dire divorce entamé ? dois je me proteger? est ce que sa lui apporte des avantage? reponde moi rapidement merci

Par **Thierry Nicolaides**, le **30/05/2008** à **10:09**

si votre mari a fait une déclaration d'abandon du domicile conjugal il peut demander à faire une déclaration séparée.
fermez votre compte bancaire commun
et faite une déclaration séparée pour vos propres revenus s'ils ne sont pas sur la déclaration commune.
Cela n'a pas d'incidence sur une éventuelle demande de divorce.
Votre problème va être de savoir qui garde les enfants sur sa déclaration d'impôts qui paiera à qui une pension pour l'entretien des enfants etc
envoyez vite un avocat pour cela